



---

# communiqué

---

Date Le 12 septembre 1989

N<sup>o</sup> 212

Pour publication

## LES MINISTRES DEMANDENT À LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE RESPECTER LES CONTINGENTS ÉTABLIS PAR L'OPANO

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et Océans, Tom Siddon, ont présenté aujourd'hui des observations sur l'allocation donnée par le Commissaire de la Communauté européenne (CE), Manuel Marin, à la séance d'ouverture de la réunion annuelle de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) tenue cette année à Bruxelles.

"M. Marin a mentionné l'engagement de la CE envers la conservation et souligné l'importance du respect des mesures de gestion prises par l'OPANO, mais il faut maintenant que la CE s'engage à réduire le niveau élevé de ses prises, ce qui est le vrai problème, et non seulement les contingents qu'elle s'est elle-même fixés", a déclaré M. Crosbie. "Il nous faudra attendre pour voir ce que la CE fera concrètement en ce qui concerne les contingents que l'OPANO a établis pour 1990."

"L'objectif du Canada est toujours de mettre fin à la surpêche pratiquée par la CE", a ajouté M. Siddon. "Nous voulons que la CE respecte les contingents fixés par l'OPANO."

La réunion de l'OPANO à Bruxelles se poursuivra jusqu'au vendredi le 15 septembre. À cette réunion, l'OPANO établira des mesures de conservation, y compris des contingents pour les stocks qu'elle gère à l'extérieur de notre zone de pêche de 200 milles.

L'OPANO, organisation internationale créée pour protéger les ressources halieutiques de l'Atlantique nord-ouest, se compose de 12 membres, dont le Canada et la Communauté européenne.

.../2